

[ CINÉMA & AUDIOVISUEL ]

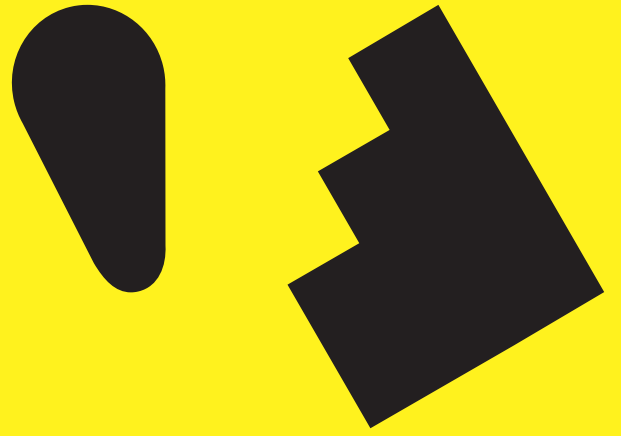


## « Passeurs d'images » en Nouvelle-Aquitaine

Coordination ALCA pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques

Édition 2024 – session 1 et session 2  
**Appel à projets – cahier des charges**

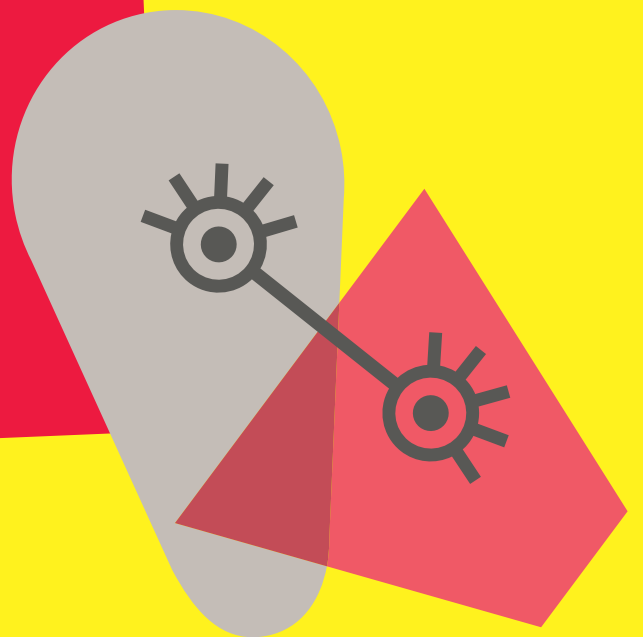
AGENCE LIVRE,  
CINÉMA & AUDIOVISUEL  
EN NOUVELLE-AQUITAINE



# Le dispositif « Passeurs d'images »



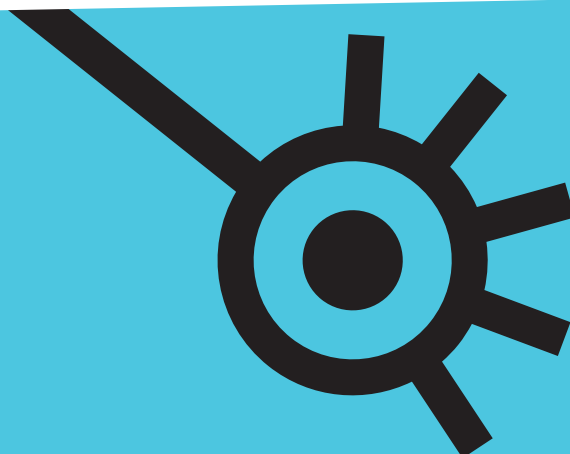
Le dispositif national «Passeurs d'images», coordonné par l'association nationale L'Archipel des lucioles, consiste à la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographique et audiovisuelle. Il permet de proposer des parcours d'éducation aux images associant deux actions complémentaires: le «voir» et le «faire», la diffusion et la pratique.

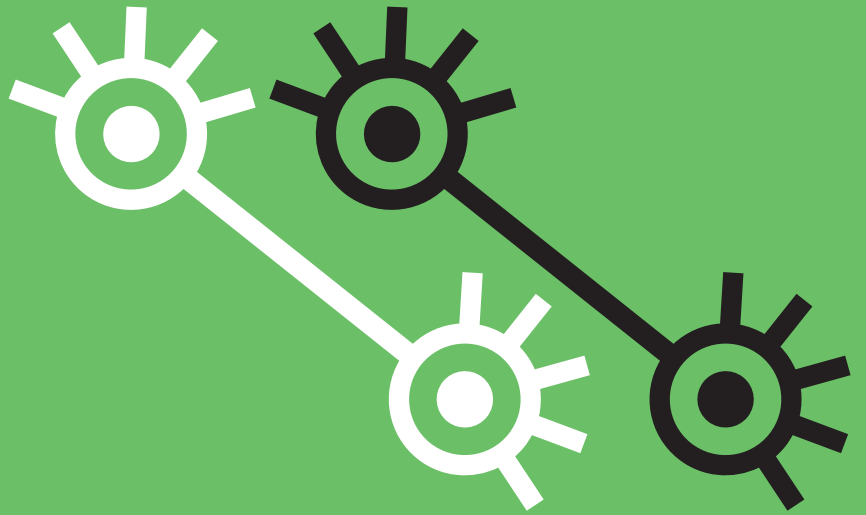


[www.passeursdimages.fr/le-dispositif-passeurs-dimages](http://www.passeursdimages.fr/le-dispositif-passeurs-dimages)

# Sommaire

Les enjeux	p.3
Les publics	p.4
Les coordinations en Nouvelle-Aquitaine	p.5
Pourquoi monter un projet d'éducation aux images ?	p.7
Lire les images	p.7
Construire des projets adaptés à un territoire spécifique	p.7
Qualifier les actions	p.7
Apprendre en s'amusant	p.7
Créer du lien social	p.7
Qui peut présenter un projet d'éducation aux images ?	p.8
Avec qui ?	p.8
Sur quels territoires ?	p.8
Quel projet d'éducation aux images ?	p.9
Le volet « voir »	p.9
Le volet « voir » : exemples de contenu d'actions	p.9
Le volet « faire »	p.10
Le volet « faire » : exemples de contenu d'actions	p.10
Comment monter un projet d'éducation aux images ?	p.11
Éligibilité	p.11
Le comité de pilotage régional	p.11
Calendrier de l'appel à projets 2024	p.13
Session 1	p.13
Session 2	p.13
Modalités de participation	p.13
Documents à fournir	p.14
Outils, ressources	p.15
Contact	p.16





# Les enjeux

Ce dispositif propose d'expérimenter des espaces de pratiques, de créations et de rencontres entre des œuvres, des artistes du cinéma ou de l'audiovisuel et des jeunes. Il a notamment pour enjeux de développer l'esprit critique face aux images, de favoriser la mixité sociale et l'émergence d'une parole citoyenne, de susciter la curiosité et le goût pour le cinéma, d'encourager la créativité par la découverte artistique et la pratique de l'image.



«Passeurs d'images» s'adresse en priorité aux habitants et aux habitantes des quartiers en politique de la ville et en zone de revitalisation rurale. Le cœur de cible de ce dispositif est les jeunes de moins de 25 ans. Une attention particulière sera portée aux projets manifestant une volonté de favoriser la mixité homme/femme, mais aussi sociale et intergénérationnelle, ainsi que les projets soulevant des enjeux d'insertion.

Sont donc visés en priorité **les jeunes de moins de 25 ans dont l'accès à la pratique culturelle et/ou artistique est rendu difficile** par une fragilisation géographique, sociale, économique, sanitaire ou juridique (sous protection judiciaire ou en insertion).

Le protocole interministériel est téléchargeable sur [www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/protocole-daccord-interministeriel-relatif-au-dispositif-passeurs-dimages\\_210091](http://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/protocole-daccord-interministeriel-relatif-au-dispositif-passeurs-dimages_210091)

Ressources complémentaires :  
Opération « Des cinés, la vie ! »  
[www.passeursdimages.fr/loperation-des-cines-la-vie](http://www.passeursdimages.fr/loperation-des-cines-la-vie)



Les publics

Depuis 2016, la fusion des régions a modifié le paysage des collectivités territoriales françaises. Désormais, les anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ne forment plus qu'une seule région: la Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, les trois coordinations régionales «Passeurs d'images» sont conservées telles qu'elles existaient auparavant. Aussi, **vous déposerez votre dossier auprès de la coordination dont vous dépendez** (voir encadrés ci-dessous).



# Les coordinations en Nouvelle-Aquitaine

## Territoire aquitain

**Correspondante :**

- Pauline Lavallée  
Chargée Éducation aux images hors temps scolaire  
pauline.lavallee@alca-nouvelle-aquitaine.fr / 07 50 54 18 17

## Territoire limousin

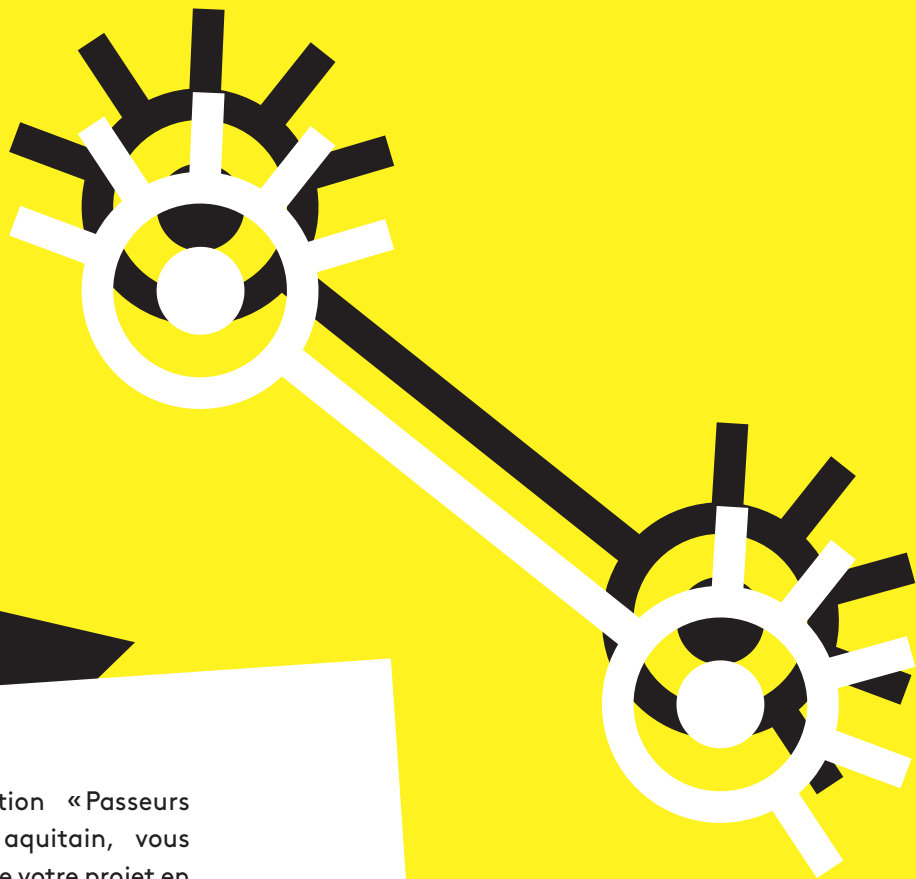
**Correspondante :**

- Valérie Mocydlarz  
Responsable de la mission Pôle d'éducation aux images en Nouvelle-Aquitaine  
responsable@lesyeuxverts.com / 05 55 74 20 51

## Territoire picto-charentais

**Correspondantes à la FRMJCNA :**

- Marine Réchard  
Coordinatrice «Passeurs d'images» et Pôle d'éducation aux images en Nouvelle-Aquitaine  
educimages@frmjcn.fr / 06 17 07 93 71
- Anita Madavane, directrice FRMJCNA  
direction@frmjcn.fr



ALCA, en tant que coordination «Passeurs d'images» pour le territoire aquitain, vous accompagne dans l'élaboration de votre projet en s'appuyant sur des ressources, son expertise, son réseau de professionnels de l'image. Fédérant un collectif de praticiens et de praticiennes convaincus de leur responsabilité sociale, ALCA déploie des actions culturelles en direction de tous les publics, petits et grands. Elle travaille en collaboration avec des acteurs sociaux, éducatifs et culturels, des artistes et des salles de cinéma impliqués sur le territoire, afin de promouvoir et mettre en œuvre des pratiques citoyennes de l'audiovisuel.

**Dans ce cadre, la coordination régionale vous apporte :**

- **Un accompagnement à la constitution de votre dossier** de candidature et au montage de projet.
- **Une aide à l'élaboration des contenus** des actions et des parcours d'éducation aux cinémas.
- **Des conseils et un accompagnement** dans la recherche d'intervenants professionnels.
- **Un suivi et un soutien** tout au long de l'année sur la mise en œuvre des projets.
- **Des journées de formation** sur des enjeux spécifiques de l'éducation aux images.
- **Des rencontres régionales** réunissant les jeunes et les professionnels de la Nouvelle-Aquitaine.
- **Une inscription dans un réseau** d'acteurs régionaux.

### **Lire les images**

Il s'agit de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier, par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique innovants.

### **Construire des projets adaptés à un territoire spécifique**

Le choix de «Passeurs d'images» est de développer des actions «pour», mais aussi «avec» les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participants. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables et à la portée de tous.

# Pourquoi monter un projet d'éducation aux images ?

### **Qualifier les actions**

En les inscrivant dans une logique de projets, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres, en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain. Tout cela permet de mieux impliquer les participants et aussi d'apporter de la cohérence aux projets.

### **Apprendre en s'amusant**

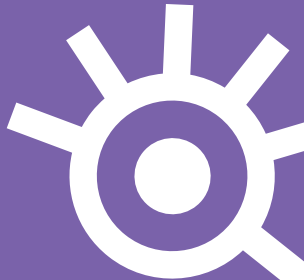
La dimension ludique d'un dispositif d'éducation aux images est primordiale. Prendre du plaisir à s'exprimer et développer sensibilité et créativité artistiques, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

### **Créer du lien social**

Dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens inter-générationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion). C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de «Passeurs d'images».



# Qui peut présenter un projet d'éducation aux images ?



Toute commune, intercommunalité ou structure publique ou associative désireuse de proposer aux jeunes habitants de son territoire des parcours d'éducation aux images. L'appel à projets vise à encourager les coopérations et la mutualisation de moyens entre différents acteurs ou actrices des champs artistique, culturel et social.

- **Acteurs culturels** : association, salle de cinéma, service culturel, centre culturel, festival ou médiathèque...
- **Structures d'accompagnement des publics** (des champs sociaux et éducatifs) : maison de quartier, structure médico-sociale, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association d'utilité sociale...
- **Collectivités territoriales**.

## Avec qui ?

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et le projet doit **associer des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel reconnus** :

- **Artiste ou collectif d'artistes** ayant déjà réalisé des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création.
- **Intervenant professionnel de l'image et du son** : technicien lumière, ingénieur du son...
- **Intervenant professionnel de l'éducation aux images**.


## Sur quels territoires ?

La priorité est donnée aux projets implantés dans :

- Les quartiers politiques de la ville : [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)
- Les zones rurales : [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr)

Des appels à projets spécifiques existent par ailleurs pour les projets dont les terrains d'actions sont les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers, les centres d'éducation pour mineurs, les accompagnements du handicap, de la dépendance, de l'insertion, de la migration...

Ressources complémentaires (*liens cliquables*) : [Culture et santé](#), [Culture et Justice](#), [Été culturel](#).



«Passeurs d'images» rassemble ses publics autour d'actions territoriales qui privilégient la participation active des populations, l'articulation entre le «voir» et le «faire» entre diffusion et pratique.

Le dispositif vise à proposer **des actions de pratiques artistiques et/ou culturelles** dans les domaines du cinéma (fiction, animation, documentaire, expérimental), de l'audiovisuel (télévision, clips...), de l'art vidéo (mapping, mashup...),

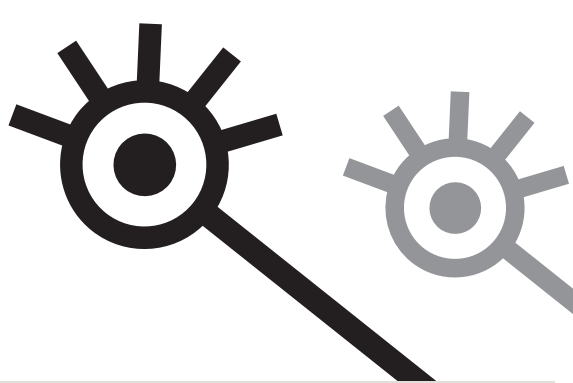
du multimédia et du numérique (jeux vidéo, réalité virtuelle...) et du son (bande sonore, bruitage, doublage...). Les projets se déroulent sur **le moyen ou le long terme** avec des temps réguliers pour permettre un parcours et une action pédagogique approfondie. **La coordination régionale peut vous accompagner** dans la définition et la construction d'un projet. Dans ce cas, **prendre contact avec la coordination ALCA au moins trois mois** avant la date limite de dépôt de dossiers.

# Quel projet d'éducation aux images ?


## Le volet «voir»

- **Montrer différents objets audiovisuels pour ouvrir à diverses formes comme moyen d'expression**: découvrir une démarche, un propos, un type de discours, une forme d'image.
- **Prolonger l'expérience**: revenir sur l'objet audiovisuel, interroger ses sensations de spectateur, questionner les intentions du réalisateur, analyser.
- **Créer des liens entre différents films, auteurs, arts** et ainsi accompagner le spectateur dans la formation d'une véritable culture cinématographique.

Le volet «voir» vise à apprendre à appréhender une œuvre en tant qu'œuvre artistique, à envisager le travail qu'elle implique et de quelle démarche elle (et son auteur) procède. L'atelier peut également comporter des phases d'analyse d'images cinématographiques et télévisuelles, la diffusion de films sur différents supports, la découverte de créations multimédias d'art vidéo ou photographique.



## Le volet «voir» : exemples de contenu d'actions

- **Ateliers d'analyse filmique** qui consiste à présenter le film à travers le scénario, le découpage, le montage, les enjeux et la portée du message ou encore son esthétique.
- **Ateliers de programmation**: expérience de visionnage et de sélection qui aboutit à une diffusion.
- **Projection d'œuvres** en salle de cinéma de préférence ou dans une structure culturelle (médiathèque, par exemple) en présence d'un intervenant professionnel de l'image.
- **Séance en plein air** 
- **Parcours en festival de cinéma** pour découvrir des œuvres, rencontrer des professionnels, découvrir les coulisses d'un festival...
- **Autour d'une sortie**: découverte d'un lieu culturel (bibliothèque, musée...) ou sortie culturelle telle qu'une exposition, une lecture, une performance pour nourrir le projet.

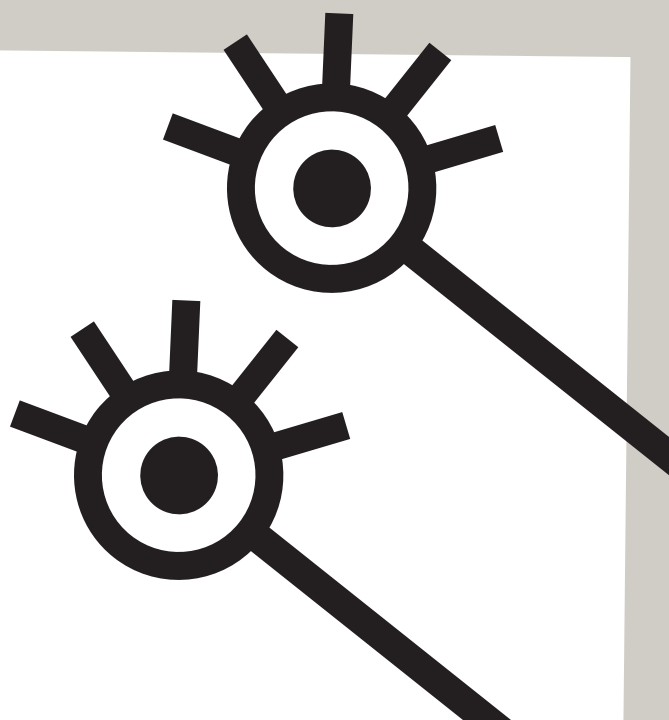
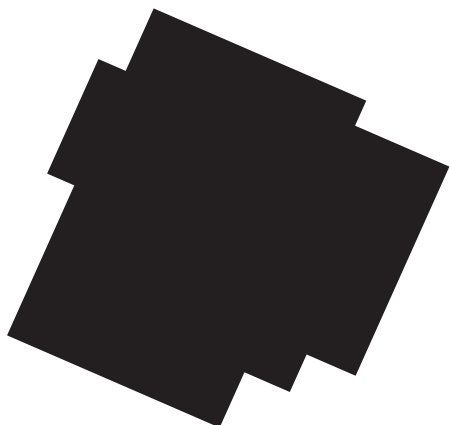
### Le volet «faire»

Les participants se retrouvent dans un projet culturel, artistique et citoyen collaboratif, encadrés par un ou plusieurs professionnels de l'image, tout en se posant des questions liées aux images et aux narrations qu'elles véhiculent. Ces ateliers constituent des terrains créatifs d'échanges et de partages citoyens, favorisant l'expression des publics et de leur imaginaire, tout comme la consolidation du lien social.

Par l'expérimentation, c'est-à-dire la réalisation d'un objet visuel ou audiovisuel :

- **S'initier aux différents outils propres à cette forme d'expression** : écriture, son, image, montage, etc.
- **Découvrir «l'envers du décor» d'un film, d'une vidéo**, et prendre conscience des enjeux et du travail requis.
- **Expérimenter l'acte de création** et laisser place à l'expression de chaque sensibilité.
- **Œuvrer de manière collective**, se rendre compte de l'importance du rôle de chacun.

Lors d'un atelier de pratique audiovisuelle, un intervenant artistique professionnel, ayant une pratique personnelle effective et reconnue, assure, en binôme avec l'animateur de l'activité, l'aspect pédagogique, culturel et artistique de l'action et fait le lien avec le visionnage d'œuvres cinématographiques.



### Le volet «faire» : exemples de contenu d'actions

#### - Atelier de pratique.

Les ateliers rassemblent les publics sur un temps long à travers la réalisation d'un film de A à Z. Les participants sont accompagnés dans leur démarche par des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma. Ces intervenants emmènent les participants vers des questionnements techniques et artistiques, tout en les accompagnant sur l'apprentissage de l'écriture audiovisuelle, des techniques de prise de vue et de son, du jeu d'acteur pour la fiction et du montage. Ces ateliers peuvent prendre la forme de stages de 5 ou 10 jours sur les vacances scolaires ou de séances hebdomadaires jalonnées sur plusieurs mois. L'implication d'un animateur, éducateur ou personne référente du groupe qui sera présente tout au long du projet est indispensable au bon déroulement de l'atelier et au bénéfice des jeunes. Ces ateliers sont également l'occasion d'organiser un temps de restitution pour les participants et leurs proches, par exemple en salle de cinéma.

#### - Atelier de sensibilisation.

Initiation à une technique ou à une thématique cinématographique (son, prise de vue réelle, effets spéciaux, écriture de scénario, création d'affiche, mapping, réalité virtuelle...). Ces ateliers permettent aux participants d'appréhender les bases de la technique audiovisuelle ou d'un métier du cinéma. Il s'agit d'un temps d'initiation s'étalant généralement d'une demi-journée à deux jours. Les thématiques peuvent être variées : le pré-cinéma, la sonorisation, le montage, un atelier tourné-monté, le plan-séquence, le film au téléphone portable...

## Éligibilité

Les dossiers **devront répondre à l'ensemble des critères du dispositif**: objectifs, intervenants professionnels, publics, territoire, partenariats mis en œuvre. Ils doivent associer au moins deux actions au sein d'un même territoire avec le même public en prenant soin d'articuler les volets «voir» et «faire».

Le projet doit proposer **un budget cohérent** et faire part de la rémunération des intervenants. À titre informatif, selon les projets et les temps de préparation en amont (préparation des ateliers, rencontres entre les partenaires...), nous conseillons une rémunération des intervenants de l'ordre de 60€/heure. La mise à disposition du matériel technique de l'intervenant ou de l'intervenante doit également être prise en compte lors du calcul de sa prestation.

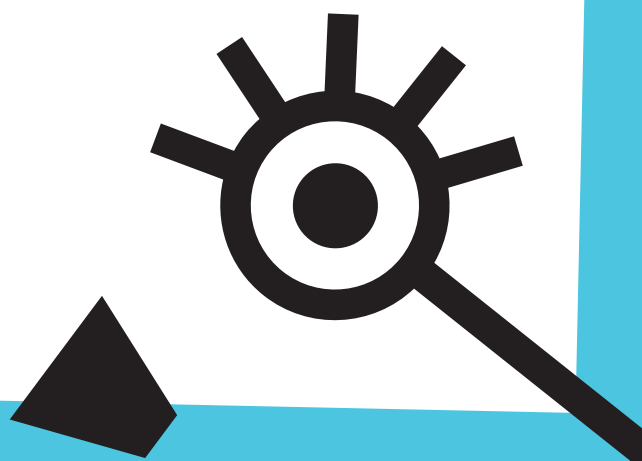
Le projet doit **réunir d'autres partenaires** financiers. Il peut éventuellement s'inscrire dans le cadre des politiques locales ou nationales (dispositifs pour la cohésion urbaine, l'égalité des chances, la prévention de la délinquance, l'accès à la culture en milieu fermé ou médico-social) et, à ce titre, s'appuyer sur toute sorte de partenariats et financeurs.

## Le comité de pilotage régional

Le comité de pilotage fixe le cadre et les orientations régionales du dispositif pour l'année, en lien avec les orientations du comité national et procède à l'expertise des projets déposés ainsi qu'à l'évaluation des actions menées chaque année. Il est composé de :

- **La Direction régionale des affaires culturelles** – service Démocratisation et Action territoriale: Yves Le Pannéer, conseiller Cinéma et Audio-visuel; Sylvie Minvielle, conseillère Action culturelle et territoriale pour la Gironde; Gaëtane Dupont-Bauverie, conseillère Action culturelle et territoriale pour les Landes et les Pyrénées-Atlantiques; François Jourdan, conseiller Action culturelle et territoriale pour la Dordogne et le Lot-et-Garonne.
- **La Région Nouvelle-Aquitaine** – Sandrine Dos Santos, chargée de mission Engagement citoyen.
- **Le Conseil départemental** de la Gironde – Direction de la culture et de la citoyenneté: Hélène Fribourg, directrice; Cécile Lucas, chargée de mission Éducation artistique et culturelle..
- **L'association L'Archipel des Lucioles**, coordination nationale du dispositif «Passeurs d'images» – Eva Morand, coordinatrice hors temps scolaire, référente Nouvelle-Aquitaine.
- **La coordination régionale ALCA** – Pauline Lavallée, chargée Éducation aux images hors temps scolaire.
- **La coordination régionale Les Yeux Verts** – Valérie Mocydlarz, responsable de la mission Pôle d'éducation aux images en Nouvelle-Aquitaine.
- **La coordination régionale FRMJCNA** – Marine Réchard, coordinatrice «Passeurs d'images» et Pôle d'éducation aux images en Nouvelle-Aquitaine.

# Comment monter un projet d'éducation aux images ?





Le comité de pilotage portera une attention particulière aux dossiers :

- Inscrits dans un **projet de territoire** (plusieurs partenaires opérationnels).
- Dont le projet s'associe à une **structure de diffusion** (salle de cinéma, bibliothèque/médiathèque, lieu de spectacles...).
- Portant une vigilance à la **fidélisation** du groupe de jeunes tout au long du parcours.
- Avec une articulation avec **d'autres dispositifs**.
- Proposant des ateliers inscrits dans une **logique de parcours** : penser le projet dans la durée en proposant des actions qui associent à la fois le « voir » et le « faire », associer des actions pratiques à des découvertes de films notamment en salle de cinéma.
- Associant **d'autres financeurs**. Des financements sont ainsi à rechercher par le porteur de projet auprès d'organismes publics et privés : villes, communautés de commune, caisse d'allocations familiales, contrats de villes et contrats de ruralité, ANCT, mécénat... Les projets déjà financés dans le cadre d'autres appels à projets spécifiques de la Drac et/ou du Conseil départemental de la Gironde (cf. page 9) ne peuvent prétendre à un financement complémentaire « Passeurs d'images ».
- Proposant **des ateliers gratuits** ou en contrepartie d'une adhésion à l'association.

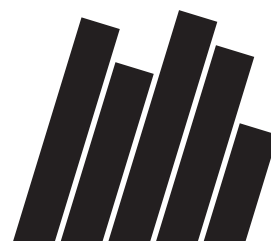
Si le projet est retenu, le porteur de projet s'engage à :

- **Informé la coordination de ses dates d'atelier** afin que celle-ci puisse communiquer sur les ateliers et éventuellement venir les visiter.
- Céder à la coordination régionale du dispositif gratuitement **tous les droits de diffusion** à des fins pédagogiques et éducatives, dans un cadre non commercial.
- **Respecter la charte de communication** « Passeurs d'images » et citer les partenaires qui soutiennent le dispositif dans les communications et les travaux d'atelier.
- **Utiliser la charte graphique** « Passeurs d'images » lors de la promotion du projet et au générique des films d'ateliers (à cet effet un carton est disponible sur le site ALCA, rubrique « Passeurs d'images »).

- **Participer**, dans la mesure du possible, aux **journées de bilan, de formations et de rencontres** mises en œuvre par la coordination régionale.
- **Remplir un bilan qualitatif et quantitatif** à l'issue des actions sur sollicitation de la coordination régionale.

La coordination s'engage à :

- **Accompagner le projet** grâce à son expertise dans le domaine de l'image, qu'il s'agisse de la conception du projet ou du choix de l'artiste intervenant.
- **Mettre en contact les porteurs de projets** avec des partenaires privilégiés.
- **Valoriser l'atelier** tout au long de son processus en relayant régulièrement sa communication.
- Mettre à la disposition du porteur de projet du **matériel empruntable** (sous réserve de disponibilité).



ALCA étant pôle régional d'éducation aux images, elle est dotée de ressources pédagogiques et de matériel empruntables gratuitement par les structures afin d'accompagner et d'enrichir les projets. N'hésitez pas à nous contacter.






# Calendrier de l'appel à projets 2024

## Session 1

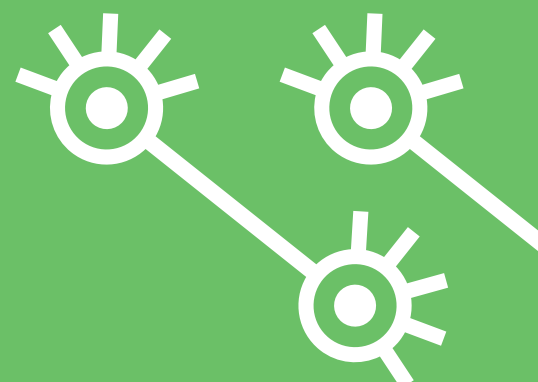
Début novembre 2023	Ouverture de la session 1 de l'appel à projets 2024.
Avant le 10 décembre 2023	Prise de contact avec la coordination régionale.
Décembre 2023-janvier 2024	Élaboration du projet en concertation avec la coordination régionale ALCA.
22 janvier 2024	Date limite d'envoi des dossiers.
Fin février 2024	Comité d'instruction des dossiers.
Mars-décembre 2024	Lien régulier avec la coordination régionale pour l'informer de l'avancée des projets et de toute modification.
Novembre-décembre 2024	Retour des formulaires bilan.

## Session 2

Mars 2024 	Ouverture de la session 2 de l'appel à projets 2024.
Avant fin avril 2024 	Prise de contact avec la coordination régionale.
Avril-mai 2024	Élaboration du projet en concertation avec la coordination régionale ALCA.
Mai 2024 	Date limite d'envoi des dossiers.
Juin 2024	Comité d'instruction des dossiers.
Juin-décembre 2024	Lien régulier avec la coordination régionale pour l'informer de l'avancée des projets et de toute modification.
Novembre-décembre 2024	Retour des formulaires bilan.

### Modalités de participation

ALCA fonctionne sur le mode d'un appel à projets bi-annuel avec une session en début d'année (février-mars) et une session en milieu d'année (mai-juin). Il est demandé aux porteurs de projet de **prendre contact avec la coordination ALCA** pour l'élaboration du projet au moins un mois avant la date limite de dépôt.



# Documents à fournir

## Les éléments attendus sont :

- La note d'intention dûment complétée.
- Le budget joint dûment complété (Word ou PDF).
- Les CV de tous les intervenants ou intervenantes professionnels (les intervenants des ateliers doivent être domiciliés en Nouvelle-Aquitaine).
- Les devis détaillés des intervenants professionnels si intervenants extérieurs (précisant obligatoirement le nombre total d'heures d'intervention en présence des jeunes).

Si le candidat a été soutenu en 2022-2023 :

- Le bilan des actions « Passeurs d'images » 2022 et/ou 2023.
- Le film ou les créations réalisées.

Une présentation du projet et/ou des structures partenaires peut être jointe au dossier pour compléter la note d'intention. L'appel à projets est à envoyer dans les délais à la coordination régionale en **format Word** (facilitant le traitement des données) **et PDF** avec la signature du porteur.

**Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas traité.**

- 
- **Imagi'na**, le site régional d'éducation aux images en Nouvelle-Aquitaine :  
[imagina-alca.fr](http://imagina-alca.fr)
  - **L'Archipel des lucioles**, plateforme collaborative d'éducation aux images :  
[www.passeursdimages.fr](http://www.passeursdimages.fr)
  - **Le Fil des images**, la publication des pôles régionaux d'éducation et de formation aux images :  
[www.lefilesimages.fr](http://www.lefilesimages.fr)
  - **Le Kinéscope**, la plateforme pédagogique de l'Agence du court métrage :  
[www.lekinetoscope.fr](http://www.lekinetoscope.fr)
  - **Comett**, la plateforme des courts métrages et des territoires :  
[www.comett.org](http://www.comett.org)
  - **Kit contre les LGBT-phobies** du Blackmaria :  
[leblackmaria.org/kit-contre-les-lgbtphobies](http://leblackmaria.org/kit-contre-les-lgbtphobies)
  - **Kit Handicaps** du Blackmaria :  
[leblackmaria.org/kit-handicaps](http://leblackmaria.org/kit-handicaps)
  - **Surlimage**, sites ressources pour l'éducation à l'image et aux médias :  
[www.surlimage.info/ressources/education.html](http://www.surlimage.info/ressources/education.html)
  - **Éducation à l'image 2.0**, sous la direction de Benoît Labourdette :  
[www.benoitlabourdette.com/IMG/pdf/2015\\_livre\\_education\\_a\\_l\\_image\\_2.0.pdf](http://www.benoitlabourdette.com/IMG/pdf/2015_livre_education_a_l_image_2.0.pdf)



# Outils, ressources



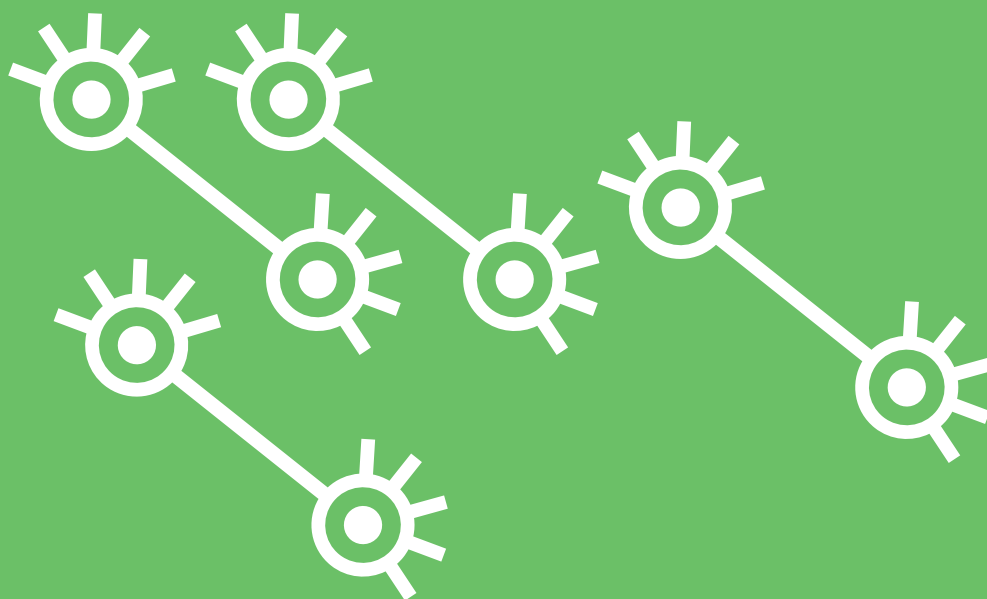
# Contact

**Pauline Lavallée**

Chargée Éducation aux images hors temps scolaire  
Coordinatrice de « Passeurs d'images » et de « Des cinés, la vie ! »

ALCA Nouvelle-Aquitaine  
Département Cinéma & Audiovisuel  
MÉCA  
5, parvis Corto-Maltese  
CS 81 993  
33088 Bordeaux Cedex  
pauline.lavallee@alca-nouvelle-aquitaine.fr  
07 50 54 18 17

[www.alca-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.alca-nouvelle-aquitaine.fr)  
[imagina-alca.fr](http://imagina-alca.fr)



Partenaires nationaux



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**centre national  
du cinéma et de  
l'image animée**



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



**l'archipel  
des lucioles**  
réseau national  
d'éducation aux images

Partenaires régionaux



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



AGENCE LIVRE  
CINÉMA & AUDIOVISUEL  
EN NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

  
**passeurs  
d'images**

**ALCA  
NOUVELLE-AQUITAINE**

**+33 (0)5 47 50 10 00**

**[www.alca-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.alca-nouvelle-aquitaine.fr)**



AGENCE LIVRE  
CINÉMA & AUDIOVISUEL  
EN NOUVELLE-AQUITAINE

• Site de Bordeaux :  
MÉCA  
5, parvis Corto-Maltese  
CS 81 993  
33088 Bordeaux Cedex

• Site de Limoges :  
24, rue Donzelot  
87000 Limoges

• Site de Poitiers :  
62, rue Jean-Jaurès  
86000 Poitiers

• Site d'Angoulême :  
Maison alsacienne  
2, rue de la Charente  
16000 Angoulême